UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Année universitaire 2024-2025

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE MENTION INFORMATIQUE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D. 612-1-13,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,

Vu la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRETE n°2024-221

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : INFORMATIQUE
Parcours : parcours classique et parcours accès santé

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➢ Monsieur François BOUSSION	PRAG- USMB
➢ Monsieur Karim NOUR	MCF – USMB
➢ Monsieur Frédéric GARET	PR - USMB

Article 2 : Publicité
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : Exécution
La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 26/03/2024

Philippe Galez